La Trame verte et bleue

Un outil d'aménagement du territoire pour la préservation de la biodiversité



Comité régional Trame verte et bleue Auvergne

Clermont-Ferrand 15 décembre 2011

Ressources, territoires et habitate Energie et climat Développem La Servicion des risques Infrastructures, transports et La Neuriana des risques Infrastructures, transports et la Neuriana de la Neurian

Ministère de l'Écologie, du Développement durable, des Transports et du Logement

La Trame verte et bleue, c'est quoi ? Pour quoi faire ?

Une biodiversité menacée

Les experts indiquent que la moitié des espèces vivantes pourraient disparaître d'ici un siècle.

L'un des principaux enjeux : permettre aux espèces animales et végétales de circuler, de s'alimenter, de se reproduire, de se reposer...

Les causes de l'érosion de la biodiversité

- •la fragmentation et la destruction des milieux naturels (urbanisation, culture intensive, infrastructures)
- •l'exploitation non durable d'espèces sauvages
- •les pollutions
- ·les espèces exotiques envahissantes
- ·le changement climatique

Que faut-il faire?

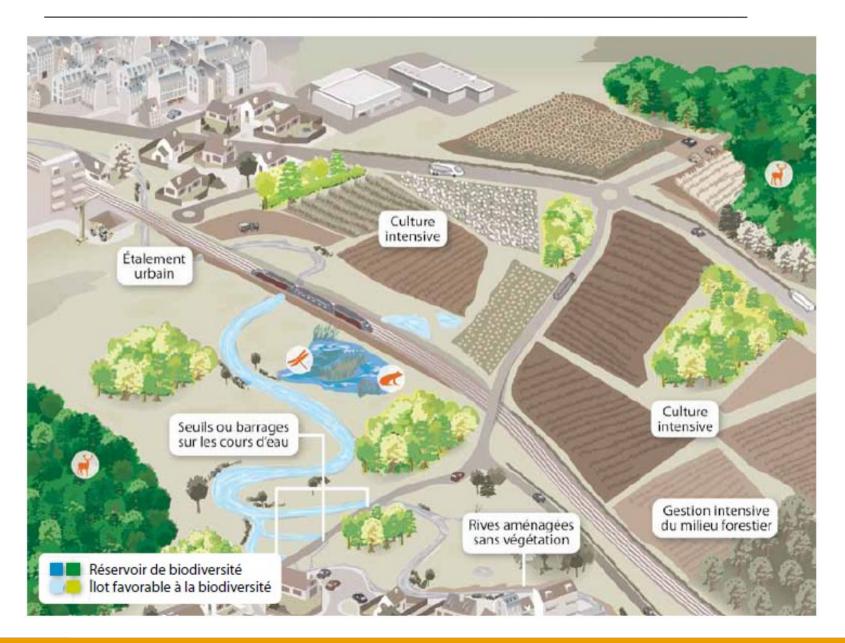
- Freiner la dégradation et la disparition des milieux naturels
- Relier entre eux les milieux naturels pour former un réseau écologique cohérent

La Trame verte & bleue : un outil d'aménagement durable du territoire destiné à former un réseau écologique cohérent





Territoire fragmenté peu favorable à la biodiversité







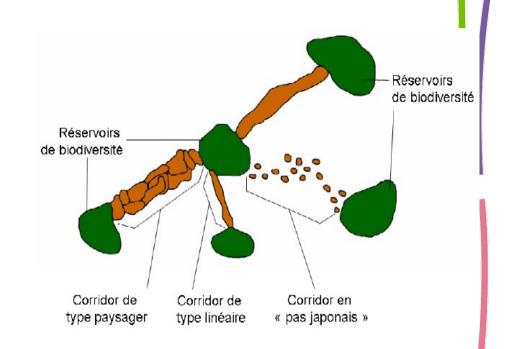
La Trame verte et bleue, c'est quoi ? Pour quoi faire ?

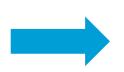
La Trame verte et bleue :

un ensemble de continuités écologiques

Les continuités écologiques :

l'ensemble des « réservoirs de biodiversité » et des « corridors écologiques » **terrestres ou aquatiques**, qui permettent à une population d'espèces de circuler et d'accéder à ces réservoirs





Objectif : favoriser un aménagement durable du territoire

Cette démarche de préservation de la nature doit donc être pensée en articulation avec les différents usages de l'espace.



La définition de la TVB

Composante bleue:

cours d'eau, parties de cours d'eau ou canaux classés

- => source : classement par le préfet de bassin
 - pas d'interférence



=> source : SDAGE, programmes de mesures, SAGE, autres documents / inventaires validés

« Socle dur »

les éléments de la politique de l'eau

- + autres cours d'eau, parties de cours d'eau ou canaux et zones humides importants pour la préservation de la biodiversité
- => recommandations « orientations nationales pour la préservation et la remise en bon état des continuités écologiques » (début 2012)



Compléments possibles



Imbrication des échelles



Principe de subsidiarité

Ministère de l'Écologie, du Développement La Trame verte et bleue

Les objectifs de la Trame verte et bleue

Des objectifs écologiques...

- Réduire la fragmentation des habitats
- Permettre le déplacement des espèces
- Préparer l'adaptation au changement climatique
- Préserver les services rendus par la biodiversité

... mais aussi

- Améliorer le cadre de vie
- Améliorer la qualité et la diversité des paysages
- Prendre en compte les activités économiques
- Favoriser un aménagement durable des territoires





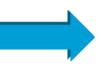
L'origine de la Trame verte et bleue

Une réflexion internationale et européenne qui date des années 1990



19 des 27 pays de l'Union européenne ont lancé une politique comme la Trame verte et bleue

L'évolution des politiques publiques françaises : une nouvelle approche de la protection de la nature, visant à protéger le vivant dans son ensemble (stratégie nationale biodiversité 2011-2020)



Passage d'une protection des espaces et les espèces dits « remarquables » à la préservation des continuités écologiques

Le « Grenelle de l'Environnement » : mise en place de la TVB et notamment d'un SRCE dans chaque région française



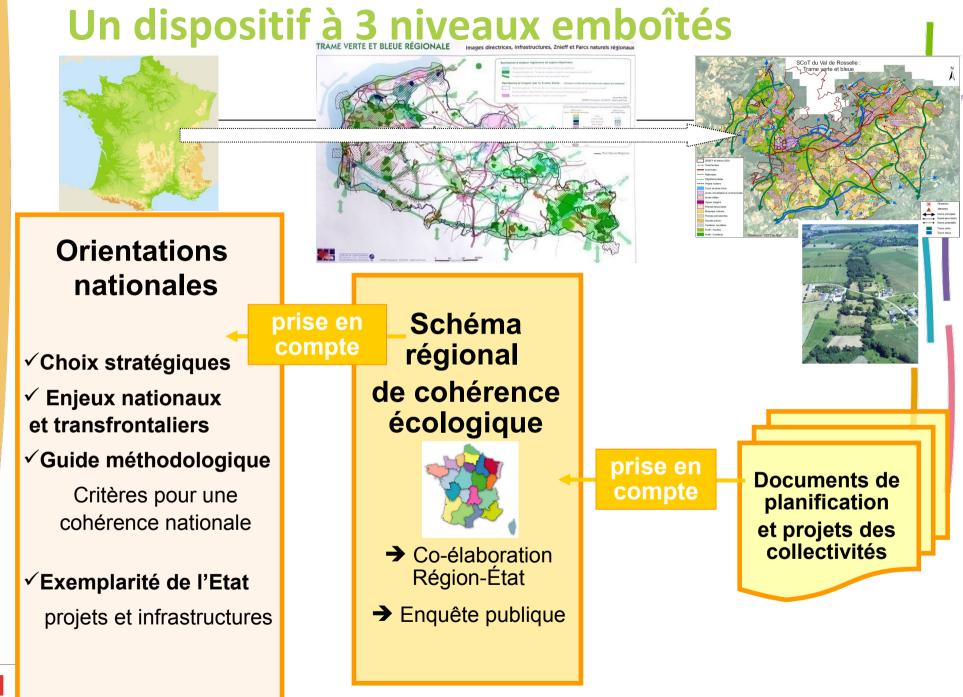
Traduction législative : les lois dites « Grenelle 1 et 2 » (2009 et 2010) ; et réglementaire : décret relatif au CR TVB pris en Conseil d'Etat (2011)

Les lois Grenelle

- Loi n°2009-967 du 3 août 2009 de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement
 - objectif de création d'une TVB <u>d'ici fin 2012</u>
 - la TVB, un des outils en faveur de la biodiversité (SCAP, SNB...)

- Loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement
 - inscription de la TVB dans le code de l'environnement Définition, objectifs, dispositif de la TVB et lien avec les SDAGE
 - inscription des continuités écologiques dans le code de l'urbanisme Objectifs de préservation et de remise en bon état des continuités écologiques
- Un dispositif réglementaire en cours de finalisation







Une gouvernance de type Grenelle dédiée

Un Comité National Trames verte et bleue

installé le 18 oct 2011

Missions:

- Association à l'élaboration, à la mise à jour et au suivi des orientations nationales / schémas régionaux , vigilance sur la cohérence nationale
- Lieu d'information, d'échange et de consultation sur les sujets et projets nationaux / régionaux ayant trait aux continuités écologiques





Composition:

- 5 collèges
 - Élus
 - Etat et ses établissements publics
 - Organismes du monde socioprofessionnel (dont les entreprises) et usagers de la nature
 - Associations œuvrant pour la préservation de la nature et gestionnaires d'espace naturels
 - Scientifiques et personnalités qualifiées



Ministère de l'Écologie, du Développement durable, des Transports et du Logement

Projet de décret relatif à la TVB et portant adoption des « Orientations nationales »



Contenu du projet de décret

- Approbation des « Orientations nationales »
 - En application des dispositions de l'article L. 371-2 du code de l'environnement
- Précisions sur les définitions et les objectifs de la TVB
- Précisions sur le contenu des SRCE
- Dispositions procédurales
 - Précisions sur la procédure de consultation du CSRPN dans le cadre de l'élaboration du SRCE
 - Soumission des SRCE à évaluation environnementale
 - Détermination du délai à l'issue duquel les « Orientations nationales » et les SRCE devront faire l'objet d'une évaluation



15 décembre 2011

Projet de document-cadre « Orientations nationales pour la préservation et la remise en bon état des continuités écologiques »



Fondements du projet de documentcadre

- Défini par l'article L. 371-2 du code de l'environnement :
 - Document-cadre élaboré par l'Etat en association avec le comité national « trames verte et bleue »
 - Adoption par décret en Conseil d'État après consultation du public
 - Contenu : Choix stratégiques (partie 1) et guide méthodologique (partie 2)
- Construction à partir de :
 - Guides 1 et 2 issus du COMOP juillet 2010
 - Dispositions législatives du code de l'environnement
 - Nouveaux éléments :
 - Travaux post COMOP : enjeux de cohérence, cartographie, suiviévaluation
 - Expériences régionales ou locales



Ministère de l'Écologie, du Développemer durable, des Transports et du Logement

Partie 1

Choix stratégiques de nature à contribuer à la préservation et à la remise en bon état des continuités écologiques

La TVB : Définitions

La TVB : Objectifs

La TVB : Dix grandes lignes directrices pour sa mise en œuvre



Projet de document cadre

Partie 2 Guide méthodologique

- Enjeux nationaux et transfrontaliers relatifs à la préservation et à la remise en bon état des continuités écologiques : pour une cohérence écologique de la Trame verte et bleue à l'échelle nationale
- Volet relatif à l'élaboration des schémas régionaux de cohérence écologique



Ministère de l'Écologie, du Développemer durable, des Transports et du Logement

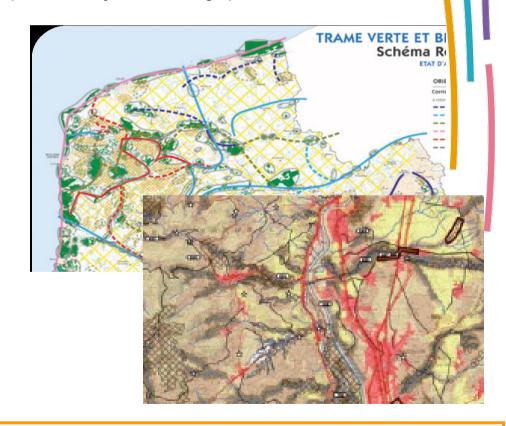
Le SRCE : la traduction régionale de la Trame verte et bleue

Co pilotage État – Région et comité régional TVB

- Biodiversité et aménagement du territoire : mixité des partenaires
- Prise en compte des activités socio-économiques et enjeux écologiques
- Cohérence des politiques sectorielle

 $\hat{\mathbf{U}}$

 Un document d'aménagement du territoire, vivant révisable tous les 6 ans





Une stratégie, un cadre d'intervention et une dynamique d'acteurs initiée

de l'Écologie, du Dévelopement durable.

La Trame verte et bleue

Que contient le SRCE ?

- la présentation des **enjeux régionaux** relatifs à la préservation et à la restauration des continuités écologiques
- un volet identifiant l'ensemble des composantes de la Trame Verte et Bleue
- une cartographie de la Trame Verte et Bleue à l'échelle de la région
- les **mesures contractuelles mobilisables** pour la préservation ou la restauration des continuités écologiques
- les **mesures prévues** pour accompagner la mise en œuvre des continuités écologiques



Quelle articulation avec les autres démarches?

- Le SRCE ne peut se substituer aux politiques publiques existantes ou à venir.
- Il doit mettre en synergie les différentes politiques publiques pour maintenir ou rétablir les continuités écologiques.

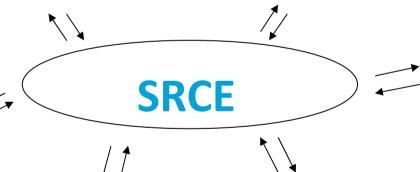


Quelle articulation avec les autres démarches ?

Outils nationaux existants de protection de la nature (RNN, sites natura 2000, APPB, PNA, etc), de eaux et stratégies nationales (SNB, SCAP)

Outils et stratégies portés par le Conseil régional (RNR, plan d'action biodiversité, etc)

Démarches collectives ou individuelles d'acteurs des territoires (associatifs, agricoles, forestiers, chasseurs, pêcheurs, etc) dont réserves de chasses, réseaux d'exploitations agricoles, etc



Outils et stratégies portées par les départements (ENS, gestion des infrastructures, etc)

Communes : PLU, gestion des espaces publics, etc

Territoires de projet : PNR, intercommunalités, SCOT, SAGE, etc

Quelle articulation avec les autres démarches?

Pour mémoire, les différents niveaux d'opposabilité

Opposabilité

Types de relation régissant les rapports juridique entre plusieurs normes

Prise en compte

Possibilité de déroger, sous le contrôle du juge, pour un motif tiré de l'intérêt de l'opération envisagée.

Compatibilité

La norme inférieure ne doit ni empêcher ni contrarier l'application de la norme supérieure.

Conformité

Obligation positive d'identité de la norme inférieure à la norme supérieure.



Préserver et remettre en bon état des continuités écologiques : agir à différents niveaux !



1. PASSAGES À FAUNE

Aménager des passages à faune (et à flore) au-dessus des autoroutes, des voles fernées, des canaux mais également des passages à amphibiers sous les aves de circulation.



2. ARBRES EN VILLE

Valoriser la nature en ville en concevant des aménagements urbains qui intègrent des plantes locales et diversifiées : alignements d'arbres, haies, herbes folles aux pieds des arbres...



3. OUVERTURES DANS LES CLÔTURES

Dans son jardin ou sur un terrain, prévoir des ouvertures dans les clôtures pour laisser la possibilité à la petite faune (hérissons, crapauds...) de circuler.



4. BOCAGE

Maintenir ou restaurer des haies quand le maillage est dégradé ou inexistant ; conserver les vieux arbres creux qui abritent de nombreuses espèces...



Au sein de la région, tous concernés!

Échelle régionale

Une échelle de cadrage et d'accompagnement des démarches locales, garante de la cohérence du dispositif et de la prise en compte des services rendus par la biodiversité

Échelle départementale

Au travers de la politique ENS et de la gestion des infrastructures routières départementales, de la connaissance de la biodiversité et de la mise en œuvre opérationnelle

Échelle du territoire de projet : PNR, intercommunalités, SAGE
La TVB comme partie intégrante du projet de territoire, un compromis
entre les différentes politiques publiques. La mise en œuvre
d'expérimentations et d'outils contractuels

Échelle du SCoT

La TVB comme partie intégrante du projet de territoire, un compromis entre les différentes politiques publiques

Échelle communale

Mise en œuvre opérationnelle et opposabilité aux tiers des documents d'urbanisme



TVB et agriculture : des enjeux communs

- Une représentation des syndicats agricoles au sein du comité national TVB (et des comités régionaux)
- La TVB : une opportunité de reconnaissance de pratiques et systèmes de production favorables à la nature ordinaire
- L'objectif de maîtrise de l'artificialisation et de la fragmentation doit contribuer à favoriser la pérennité d'espaces agricoles (préservation du foncier)
- Une démarche s'inscrivant dans la logique des évolutions de la PAC : évolutions de la conditionnalité des aides du 1er pilier (bandes tampons, maintien des éléments topographiques), MAE du 2nd pilier





La prise en compte de la TVB au niveau local c'est aussi

un outil d'aménagement du territoire en faveur des habitants.....

- → identité paysagère spécificité espèces / territoires
- réponse à l'étalement urbain, la densité et la nature en ville
- **services rendus** par la trame :

Cadre de vie amélioré, accueil d'activités de loisir

Activités économiques : production (bois énergie, lutte contre la déprise,...), préservation et protection (inondations, pollinisation, ...)

■ maintien d'un agriculture adaptée et économiquement viable

....et le maintien d'un capital économique.....







Le Centre de ressources TVB

- Pour toutes les échelles
 - Du régional au local
- Pour tous les acteurs
 - Décideurs, professionnels directement impliqués, acteurs relais (médias, formateurs...), grand public
- Offrir une boite à outils multifonctionnelle et apporter un soutien méthodologique
- Les partenaires
 - MEDDTL, Atelier technique des espaces naturels, Cemagref, Fédération des parcs naturels régionaux, Muséum national d'histoire naturelle, Office national de l'eau et des milieux aquatiques, Office national de la chasse et de la faune sauvage

www.trameverteetbleue.fr



Ministère de l'Écologie, du Développement durable, des Transports et du Logement

Merci de votre attention













